

1. Débitrice:
M. Perroud Resto Gestion Sàrl, Hôtel-de-Ville,
1543 Grandcour
2. Déclaration de faillite: 19.02.2009
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.05.2009
4. Avance de frais: CHF 5'000.00
Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5. Remarques: Exploitation d'un café-restaurant.
Office des faillites de Payerne-Avenches
1530 Payerne
(05020186)